



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 76 (dont 6 procurations)

N°21

OBJET :

INTERMEDIATION

SERVICE CIVIQUE

AFFILIATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 10 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 10 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de création et les statuts de de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,

Vu la convention de partenariat 2018 signée avec l'association l'Étincelle dans l'optique d'une création d'une communauté digitale et notamment d'un espace de coworking au sein de l'Atrium,

Vu l'avis favorable de la commission « Développement Economique, Emploi, Enseignement supérieur, Sport, Economie du Sport, Bois et Forêt » du 14 novembre 2018,

Vu l'examen par la commission n°5 en date du 29 novembre 2018,

Vu le « grenelle de l'Environnement 2 » imposant aux collectivités ayant la compétence en matière de gestion des déchets d'élaborer avant le 14 décembre 2018 un Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu le décret 662-2015 précisant le contenu et les modalités de création du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Considérant la mise en place du dispositif « service civique » par le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la vie citoyenne,

Considérant le souhait de Vichy Communauté de mettre en œuvre l'espace de co-working de l'Atrium, en partenariat avec l'association l'Etincelle, avec le recrutement de jeunes en service civique, chargés de l'accueil des personnes utilisant cet espace,

Considérant les orientations fixées par Vichy Communauté ayant notamment pour mission d'accompagner et de soutenir les usagers ainsi que les services des Villes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier en matière de prévention des déchets,

Considérant le souhait de l'établissement de recruter également un jeune en service civique, chargé de la mise en place et l'animation sur le terrain des actions visant à réduire les déchets ménagers et assimilés et à améliorer les performances de collecte sélective,

Considérant la possibilité d'une intermédiation des services civiques par une association spécialisée, permettant ainsi une simplicité dans la gestion administrative pour Vichy Communauté,

Propose au Conseil Communautaire :

- de s'affilier à l'association « la Ligue de l'Enseignement » chargée de l'intermédiation des jeunes en service civique et de la gestion administrative de leurs dossiers, et de lui verser une cotisation annuelle de 154 euros,
- de recruter par l'intermédiaire de cette association des jeunes en service civique, chargés de la mise en place et l'animation sur le terrain des actions visant à réduire les déchets ménagers et assimilés, ou bien encore de l'accueil des usagers de l'espace de co-working de l'Atrium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel de l'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,
Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 21 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE
2018 INTERMEDIATION - SERVICE CIVIQUE - AFFILIATION

Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 18/12/2018
de réception :

Numéro de l'acte : 13DEC2018_21

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_21-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .4

Fonction publique

Autres categories de personnels

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

Nom du fichier : 21.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_21-DE-
1-1_1.pdf)